

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 27 juillet 2020

Délibération n° 2020-0034

commission principale :

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Assemblée générale de l'association Partenariat français pour l'eau (PFE) - Désignation d'un représentant du Conseil

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets

Rapporteur : Monsieur le Président Bernard

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : Lundi 13 juillet 2020

Secrétaire élu : Monsieur Matthieu Vieira

Affiché le : Mercredi 29 juillet 2020

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barla, Mme Benahmed, MM. Blache, Boumertit, Bréaud, Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Buffet, Mmes Burillon, Cardona, M. Chambon, Mme Charnay, M. Cochet, Mme Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Dalby, David, Debû, Mme Dehan, MM. Dossus, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Eder, El Faloussi, Fautra, Fontaine, Fontanges, M. Gascon, Mmes Georgel, Giromagny, MM. Gomez, Grivel, Groult, Mme Jannot, MM. Le Faou, Legendre, Lungenstrass, Marguin, Marion, Millet, Mône, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mmes Percet, Popoff, Prost, M. Quiniou, Mme Roch, M. Rudigoz, Mmes Saint-Cyr, Sarselli, MM. Sellès, Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme Asti-Lapperrière (pouvoir à M. Vergiat), MM. Barge (pouvoir à Mme El Faloussi), Benzeghiba (pouvoir à Mme Crédoz), Blein (pouvoir à Mme Prost), Mmes Borbon (pouvoir à M. Brumm), Bouagga (pouvoir à M. Artigny), Bramet-Reynaud (pouvoir à M. Bréaud), Brossaud (pouvoir à Mme Hemain), M. Bub (pouvoir à Mme Vessiller), Mmes Burricand (pouvoir à M. Millet), Cabot (pouvoir à Mme Khelifi), Chadier (pouvoir à Mme Fontanges), MM. Charmot (pouvoir à M. Mône), Cohen (pouvoir à M. Cochet), Mme Coin (pouvoir à Mme Saint-Cyr), M. Da Passano (pouvoir à Mme Jannot), Mme Delaunay (pouvoir à Mme Moreira), MM. Devinaz (pouvoir à M. Payre), Diop (pouvoir à M. Legendre), Doganel (pouvoir à M. Chambon), Mmes Dupuy (pouvoir à M. Vincendet), Fournillon (pouvoir à Mme Cardona), Frety-Perrier (pouvoir à M. Kohlhaas), MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Geourjon (pouvoir à M. Pelaez), Girard (pouvoir à Mme Corsale), Godinot (pouvoir à Mme Vacher), Mme Guerin (pouvoir à M. Badouard), MM. Kabalo (pouvoir à Mme Jannot), Kimelfeld (pouvoir à M. Le Faou), Mme Lagarde (pouvoir à M. Blanchard), M. Lassagne (pouvoir à Mme Nachury), Mme Lecerf (pouvoir à Mme Geoffroy), MM. Maire (pouvoir à M. Athanaze), Monot (pouvoir à Mme Groperrin), Perez (pouvoir à Mme Baume), Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Azcué), M. Petit (pouvoir à Mme Crespy), Mme Picot (pouvoir à Mme Panassier), MM. Pillon (pouvoir à M. David), Portier (pouvoir à M. Bagnon), Mme Pouzergue (pouvoir à M. Buffet), MM. Rantonnet (pouvoir à Mme Fautra), Ray (pouvoir à M. Guelpa-Bonaro), Mme Reveyrand (pouvoir à M. Van Styvendael), M. Roustan (pouvoir à M. Camus), Mmes Runel (pouvoir à Mme Eder), Sechaud (pouvoir à M. Longueval), M. Seguin (pouvoir à Mme Sarselli), Mme Sibeud (pouvoir à M. Pelaez), M. Uhlich (pouvoir à M. Smati).

Absents non excusés : Mme Frier.

Conseil du 27 juillet 2020**Délibération n° 2020-0034**

commission principale :

objet : **Assemblée générale de l'association Partenariat français pour l'eau (PFE) - Désignation d'un représentant du Conseil**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 juillet 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

S'inscrivant dans le cadre juridique défini par la loi n° 2005-95 du 9 février 2005 dite loi Oudin-Santini, la Métropole de Lyon, dans le prolongement de la Communauté urbaine de Lyon, a développé une politique de coopération et de solidarité dans le secteur de l'eau et de l'assainissement pour contribuer à atteindre les objectifs du millénaire pour le développement adoptés au Sommet de la Terre.

Le Fonds eau a pour objectif de financer des actions de solidarité internationale visant l'accès à l'eau et à l'assainissement des populations des pays du sud, portées principalement par des associations. Il est alimenté annuellement par la Métropole, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse, les délégataires du service public d'eau potable de la Métropole et représente plus d'un 1 000 000 € de subventions accordées par an.

L'engagement de la Métropole dans ce domaine est reconnu nationalement comme une référence et constitue, en volume d'actions et de budget, un des 1^{ers} de France.

L'association PFE est une association loi 1901 créée en 2007. Elle constitue une plate-forme multi-acteurs regroupant 200 organisations publiques et privées, et vise à participer de façon coordonnée et efficace aux grandes questions et événements internationaux relatifs à l'eau.

Les missions de l'association sont les suivantes :

- élaborer et promouvoir des messages communs et diffuser les savoir-faire des membres du PFE sur différentes thématiques prioritaires dans les événements, les enceintes et les réseaux européens et internationaux,
- contribuer à faire avancer dans ces lieux différents objectifs stratégiques,
- constituer un lieu de réflexion prospective, d'échanges d'informations, d'expériences et de savoir-faire,
- constituer une porte d'entrée multi-acteurs vis-à-vis des sollicitations européennes et internationales,
- contribuer à l'inscription de l'eau dans les priorités de l'agenda politique européen et international, en promouvant les grands principes de la gestion de l'eau,
- contribuer à améliorer la sensibilisation de l'opinion publique aux problèmes de l'eau, notamment en favorisant la médiatisation des enjeux européens.

La participation au PFE permet :

- de valoriser l'expertise de la Métropole dans la gestion intégrée de l'eau ainsi que la dynamique engagée depuis de nombreuses années dans la recherche et développement et dans l'ingénierie de projets de la solidarité internationale,

- de conforter la légitimité de la Métropole en tant qu'acteur de développement international dans le domaine de l'eau et de capitaliser sur la dynamique lancée depuis les événements suivants : la participation au Forum mondial de l'eau 2009 à Istanbul, la déclaration comme "ville-championne" sur la thématique "L'eau dans la ville pour la santé", la conférence internationale sur la vision des collectivités locales de l'Union pour la Méditerranée en novembre 2008 à Lyon, et le Forum mondial de l'eau en mars 2012,

- d'associer la Métropole à la coordination des grands acteurs de l'eau français pour le prochain Forum mondial de l'eau,

- de donner sa vision à la Métropole sur les enjeux d'avenir à relever pour le territoire en matière de gestion urbaine de l'eau et d'échanger avec les autres acteurs majeurs de l'eau.

II - Modalités de représentation

Le PFE est réparti en 6 collèges :

- l'État et ses établissements publics,
- les associations, organisations non gouvernementales (ONG) et fondations,
- les collectivités territoriales et parlementaires,
- les acteurs économiques,
- les organisations scientifiques, techniques et de recherche,
- le collège des personnes physiques.

La Métropole dispose donc d'un siège de représentant au sein de l'assemblée générale au titre du collège 3.

Il appartient au Conseil de désigner un représentant titulaire au sein de l'assemblée générale de l'association PFE ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

DELIBERE

Désigne madame Hélène DROMAIN en tant que représentante de la Métropole de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein de l'assemblée générale de l'association PFE.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 29 juillet 2020.